

Privilège

vraient plutôt faire l'objet d'un débat que d'une intervention à laquelle les autres députés ne peuvent répliquer.

Je prie le député d'aller droit au but de sa question de privilège personnelle. Je crois savoir ce que c'est et ce qu'il à dire nous intéresse tous, évidemment. Mais je ne peux pas le laisser exposer unilatéralement ses opinions à moins, évidemment, de permettre à d'autres députés d'intervenir eux aussi. Ce serait alors engager un débat qui serait totalement contraire au Règlement, et je serais fort à blâmer de le permettre. Je demande au député d'en venir au fait.

M. Nowlan: Monsieur le Président, je vous respecte tout particulièrement, non seulement comme personne, mais aussi parce que comme Président vous avez su conférer à la Chambre un caractère de dignité. Je vais m'en tenir à vos directives et retenir certaines observations que j'avais l'intention de faire. Il y aura peut-être d'autres occasions pour cela. J'essayais seulement de donner un exemple qui aurait peut-être pu nous être utile. Je fais observer en toute déférence, après 25 ans passés ici, que si nous nous efforçons de corriger les choses, des députés ne se retrouveraient peut-être pas dans ce dilemme.

J'en arrive à ma question de privilège, qui tient, disons-le franchement, au fait que je siége parmi les indépendants. Je suppose que je suis le doyen d'entre eux, car la rangée part de ma place vers la gauche. J'ai été traité comme indépendant, et je suppose que je le suis à bien des égards, comme mes collègues ont pu parfois le constater. Autant faire face à la réalité, appeler les choses par leur nom. Je veux être reconnu officiellement, car l'état indéfinissable et transitoire dans lequel je me suis placé pose un problème pour les documents et à d'autres personnes.

Non sans certaines appréhensions, mais avec peut-être la joie que procure la liberté, je veux être reconnu comme conservateur indépendant et siéger comme tel. Je prends cette décision à cause de ma conviction profonde.

Je ne peux terminer sans mentionner ce que les journalistes vont sûrement relever, car ils y ont déjà fait allusion en parlant de mes antécédents. Je sais, et je suppose que c'est bien compréhensible, qu'une question viendra à l'esprit des gens, en particulier du lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse qui a travaillé aux côtés de mon père. Qu'aurait fait mon père? Qui sait? Les temps ont changé, et il était loyal envers son parti.

Il arrive un moment, si un député croit honnêtement que la loyauté envers le chef est toujours fondamentale, où sur certains points et dans certaines situations, cette loyauté doit céder le pas à la loyauté envers un parti. J'ai quitté le caucus ministériel et me suis déclaré officiellement conservateur indépendant, mais je suis conservateur depuis plus longtemps que les trois quarts de mon caucus et j'ai l'intention de le rester.

Je fais cette déclaration ici ouvertement, en ce lieu qui est le tribunal suprême du pays, peut-être pour donner l'exemple, pour inciter d'autres Canadiens, surtout les conservateurs, à prendre position, car je crois honnêtement que s'il ne se produit pas un changement à la direction, le parti auquel j'appartiens va se retrouver dans une situation extrêmement difficile qu'un changement de direction pourrait éviter. Pour le moment, je veux être reconnu comme conservateur indépendant et être inscrit officiellement comme tel. Je ne sais vraiment pas si vous devrez ou non m'assigner un autre siège, vu la place que j'occupe déjà à la Chambre.

M. le Président: Le député a demandé à soulever une question de privilège personnelle, et je vais clore le débat là-dessus pour passer au dépôt de documents.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je voudrais seulement obtenir quelques éclaircissements. À la fin du hansard du mercredi figure la «Liste alphabétique des membres de la Chambre des communes, Deuxième session, trente-quatrième législature».

J'ai demandé à soulever une question de privilège personnelle et je crois que les précédents montreront que, au titre de l'affiliation politique, les députés sont considérés soit comme appartenant à l'un ou l'autre des partis politiques reconnus par la Loi électorale du Canada soit comme indépendants. Il n'y a pas d'autres possibilités. Je ferai valoir que tous les conservateurs ont tendance à être indépendants d'esprit et que notre caucus a été certes maintes fois le théâtre de débats très animés. Toutefois, aux fins de la liste officielle des députés, je crois que le député devrait être considéré comme indépendant et que l'affaire devrait en rester là.

M. le Président: J'ai entendu le député de Calgary-Ouest et, bien sûr, le député d'Annapolis Valley—Hants. Je vais y réfléchir. Je crois que la présidence a déjà été saisie de cette question. Cette question pourra être débattue par d'autres députés et d'autres partis et, je l'espère, être résolue de façon satisfaisante.